

---

Marie Morelle, *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*

Lyon : ENS Editions, 2019, 228 p.

Franck Ollivon

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/cdg/7459>

DOI : [10.4000/cdg.7459](https://doi.org/10.4000/cdg.7459)

ISSN : 2107-7266

**Éditeur**

UMR 245 - CESSMA

**Référence électronique**

Franck Ollivon, « Marie Morelle, *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison* », *Carnets de géographes* [En ligne], 15 | 2021, mis en ligne le 10 avril 2021, consulté le 28 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/7459> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.7459>

---

Ce document a été généré automatiquement le 28 mai 2021.



La revue *Carnets de géographes* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Marie Morelle, *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*

Lyon : ENS Editions, 2019, 228 p.

Franck Ollivon

---

## RÉFÉRENCE

Marie Morelle, *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*, Lyon : ENS Éditions, 2019, 228 p.

- 1 S'il se concentre sur un établissement carcéral spécifique, l'ouvrage de Marie Morelle n'est pas une monographie. Dès l'entame de l'introduction, l'auteure souligne que cette enquête sur la prison centrale de Yaoundé, appelée Kondengui en référence au nom du quartier dans lequel elle se situe, est un prolongement des travaux qu'elle a menés dans le cadre de ses recherches doctorales : des rues à la prison, elle a suivi la trajectoire de nombre des enfants à qui elle avait consacré sa thèse (Morelle, 2004). Mais au-delà de ce parcours personnel, l'introduction de l'ouvrage resitue son projet au sein d'une littérature qui commence à être relativement riche sur les questions carcérales. Dans le prolongement des travaux sur le « continuum carcéral » menés par des sociologues (Wacquant, 2001) et plus récemment des géographes (Bony, 2014), Marie Morelle défend l'idée que « la prison n'est pas un objet insulaire mais l'élément d'un dispositif de pouvoir où se rencontrent, négocient, s'affrontent une pluralité d'acteurs » (p. 23). Elle cherche dès lors à interroger le rôle de la prison au sein des rapports de pouvoir qui structurent l'espace urbain. Toutefois, soulignant la surreprésentation des études menées dans des contextes nord-américains et européens, elle prône un « décentrement du regard » qui ouvre les études carcérales aux pays dits « du Sud » et permet ainsi de saisir le fait carcéral dans toute sa complexité. Sa démonstration s'appuie sur une enquête ethnographique à la fois au sein de la prison de Kondengui et en-dehors, dans les quartiers de Yaoundé dont sont originaires, où vivent, où travaillent les détenus et anciens détenus qu'elle a croisés en prison. Le propos se

structure en trois parties qui explorent successivement les représentations associées aux espaces carcéraux en Afrique et au Cameroun, l'espace vécu de la prison de Kondengui et la place de cette prison dans le gouvernement urbain à Yaoundé.

- 2 La première partie aborde la prison camerounaise sous l'angle des « discours » qui lui sont consacrés. Les multiples rapports produits tant par des programmes de coopération internationale que par des ONG renvoient la situation carcérale camerounaise à la figure archétypale de la prison africaine surpeuplée et vétuste. En prêtant attention aux statistiques carcérales à différentes échelles, Marie Morelle nuance ce tableau catastrophiste des conditions de détention au Cameroun et en Afrique, en faisant valoir les grandes variations d'un pays africain à l'autre et, à partir du cas camerounais, d'une région à l'autre – elle oppose notamment la situation des prisons urbaines à celle des prisons rurales. D'autre part, elle montre que, en se concentrant sur l'amélioration matérielle des conditions de détention à travers la promotion d'un « modèle de bonne gouvernance carcérale » – que les pays européens ne respectent d'ailleurs pas non plus – ces rapports tendent à légitimer la prison comme mode de répression des illégalismes et ne donnent pas les moyens de penser la sanction pénale autrement que sur un mode carcéral. Elle revient enfin sur l'historique de la prison au Cameroun. La prison y est ainsi un héritage colonial, allemand d'abord puis français et anglais après 1918. C'est un « carcéral de conquête » – expression qu'elle reprend à Florence Bernault (1999) – qui cherche à contrôler l'individu plus qu'à l'amender et s'inscrit dans « un réseau disciplinaire à des fins de production de la population coloniale » (p.68), réseau dans lequel on retrouve aussi le camp de travail. La période post-coloniale ne rompt pas vraiment avec cet héritage : les régimes autoritaires d'Ahmadou Ahidjo et de Paul Biya font de la prison « une des figures de ce répertoire répressif ayant influencé le rapport à l'Etat au Cameroun » (p. 79). Dès lors, l'étude de la prison au Cameroun devient un moyen de saisir « la formation continue de l'Etat camerounais » (p.92).
- 3 La deuxième partie s'attache alors à analyser la « production de l'espace carcéral ». Marie Morelle étudie d'abord les multiples découpages qui parcourent la prison de Kondengui : administratifs et sécuritaires certes mais aussi symboliques et informels, « nés des discours et des pratiques des agents institutionnels comme des détenus » (p. 97). Dans cet espace sont importées les hiérarchies qui régissent la société camerounaise : « tout est affaire de négociation, de réseaux et d'argent » (p. 108). Néanmoins, l'espace carcéral produit aussi ses propres effets de hiérarchisation puisque certains détenus acquièrent du pouvoir en participant très directement à l'encadrement de la vie en détention. Ils intègrent ainsi différentes fonctions, notamment de surveillance, ce qui permet à Marie Morelle de conclure que « le gouvernement de la prison est issu de la circulation du pouvoir entre détenus, détenus et gardiens, gardiens et direction de la prison » (p. 117). Une telle conclusion la conduit dans un second temps à s'intéresser aux « arts de faire » selon l'expression de Michel de Certeau (1998) que les détenus opposent aux hiérarchies imposées par l'institution carcérale. A partir d'une étude fine consacrée aux corps des détenus et aux photographies qu'ils possèdent, elle évoque les effets de la détention mais aussi les modes de subversion de l'enfermement et les phénomènes de distinction à l'œuvre au sein de l'espace carcéral. Sans faire disparaître les contraintes de la vie carcérale, ces « arts de faire » relient la société des détenus au reste de la société camerounaise. Elle conclut cette seconde partie sur une critique de la notion d' « institution totale »

(Goffman, 1968) et ouvre dès lors à une analyse qui prend en compte la prison comme « le fragment territorialisé d'un dispositif plus large de production d'un ordre politique et social » (p. 137).

- 4 La troisième partie s'éloigne alors de la prison de Kondengui en elle-même pour interroger plus généralement la fabrique des illégalismes à Yaoundé. En étudiant les dossiers de près de 298 détenus de la prison et en s'intéressant en particulier à leur quartier de domiciliation, Marie Morelle fait d'abord ressortir leur concentration dans le Nord de l'agglomération. Il s'agit là d'anciens quartiers péricentraux à la mauvaise réputation qui, déjà stigmatisés à l'époque coloniale pour abriter des populations rurales venues chercher du travail en ville, restent sous-équipés et marqués par une forte promiscuité ainsi qu'un bâti dégradé. Ces mêmes dossiers du greffe de la prison de Kondengui lui permettent de constater le hiatus entre les « activités illégales parmi les plus visibles dans la ville de Yaoundé » et les délits et crimes donnant effectivement lieu à une incarcération, ce qui la conduit donc à questionner la « gestion pénale différenciée » qui s'opère au sein des quartiers d'origine des détenus (p.157). Partant de quelques parcours de détenus, Marie Morelle montre alors que les autorités urbaines négocient avec la règle de droit et qu'une certaine tolérance s'établit à l'égard de certains illégalismes. La pérennité d'une activité illégale telle que le trafic de drogue s'appuie par exemple sur un réseau de revendeurs et de soutiens au sein du quartier mais aussi sur une connaissance pratique des institutions policières et judiciaires qui permet au dealer d'inscrire son activité dans « les interstices » de la règle de droit et de son application. Si cette transaction est d'abord affaire de capital économique et procédural, Marie Morelle montre néanmoins le rôle essentiel joué par certains intermédiaires, au premier rang desquels les femmes (mères, épouses, filles et dans une moindre mesure sœurs), mais aussi certains anciens détenus (voir notamment l'exemple fascinant de Lionel, ancien détenu devenu « courtier en droit » au sens où il se fait intermédiaire entre les détenus et les magistrats). Ces arrangements avec la loi se font donc « localement, à l'échelle d'un quartier ou de la prison » (p. 196).
- 5 La conclusion s'interroge sur la portée heuristique de cette ethnographie d'une prison camerounaise et propose deux éléments de réponse. D'une part, malgré l'héritage colonial, malgré les discours qui l'érigent en contre-exemple d'une « bonne gouvernance carcérale », la prison camerounaise ou même africaine, dans ses effets sur la vie sociale des détenus, ne diffère guère de la prison européenne : c'est un dispositif qui met à l'écart, isole, marginalise. D'autre part, au Cameroun, l'espace carcéral est un miroir de l'espace urbain où « les arrangements autour de la loi [...] nourrissent un certain rapport à l'Etat » (p.201).
- 6 En définitive, le livre de Marie Morelle constitue un ouvrage indispensable à la compréhension des rapports de pouvoir et de leur spatialité en général. On aurait d'ailleurs tort de réduire sa pertinence au seul contexte camerounais ou même africain. Derrière le tableau précis d'une informalité qui structure les modes de gouvernement de la prison et de la ville camerounaises, se dessine ainsi une réflexion de portée plus générale sur le continuum carcéral. Tout en rappelant que la prison est bien le lieu où le justiciable fait l'expérience de la souveraineté de l'État, Marie Morelle montre aussi que « certains [détenus] parviennent à faire de la prison une ressource pour acquérir un statut en prison, pour aider leurs proches restés 'dehors', pour continuer à vivre par-delà les murs, banalisant l'expérience parfois devenue routinière de l'incarcération » (p. 200). Cette réflexion sur le continuum carcéral dans laquelle se lit

une forte influence foucaldienne s'appuie par ailleurs sur un travail empirique riche que restitue bien l'ouvrage. Pour reprendre les termes de Michel Foucault (1975), la « microphysique du pouvoir » s'incarne ici à travers des extraits d'entretien et des parcours de vie qui lui confèrent une remarquable vivacité. On regrettera sans doute que la troisième partie ne soit pas un peu plus développée dans la mesure où elle ouvre un nouveau champ de questionnements très intéressant sur le rapport au droit et à la justice dans les sociétés africaines. Mais peut-être est-ce là l'objet de travaux et de publications à venir, marquant ainsi une nouvelle étape dans un cheminement intellectuel initié avec les « enfants des rues » (Morelle, 2004).

---

## BIBLIOGRAPHIE

- BERNAULT F. (1999), *Enfermement, prison et châtement en Afrique. Du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Karthala.
- BONY L. (2014), *De la prison peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- CERTEAU DE M. (1998), *L'invention du quotidien*, Paris, Folio.
- FOUCAULT M. (1975), *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 360 p.
- GOFFMAN E. (1968), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et des autres reclus*, Paris, Minuit.
- MORELLE M. (2004), *La rue des enfants, les enfants de la rue : l'exemple de Yaoundé (Cameroun) et d'Antananarivo (Madagascar)*, Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- WACQUANT L. (2001), « Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent », Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 139, pp. 31-52.

## AUTEURS

### FRANCK OLLIVON

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Ecole Normale Supérieure.  
franck.ollivon[at]ens.psl.eu